

RÈGLEMENT – TRAIL & RANDONNÉE

LE DEFILE ROSE

Article 1 – Objet et esprit de l'événement

Cette manifestation sportive et solidaire a pour but de soutenir les personnes souffrantes du cancer du sein et de prendre soin d'elle. Les fonds récoltés permettront d'offrir des séjours bien-être à ces personnes.

Article 2 – Parcours et distances

- **Randonnée pédestre** : 3km et 8,5 km
- **Trail** : 15 km

Tous les parcours sont réalisables à allure libre, pas de chronomètre.

Les parcours sont balisés et encadrés par des bénévoles.

Article 3 – Conditions de participation

- Ouvert à toute personne en bonne condition physique.
- Le parcours 3km est ouvert à tous les publics – y compris personnes à mobilité réduite et enfants.
- Les mineurs de moins de 14 ans doivent être accompagnés d'un adulte.
- Un certificat médical ou licence sportive valide peut être demandé pour le trail.

Article 4 – Sécurité

- Respect du code de la route sur les portions ouvertes à la circulation.
- Interdiction de jeter des déchets sur le parcours (zones de collecte prévues).

Article 5 – Inscriptions et dons

- Inscription préalable en ligne ou sur place dans la limite des places disponibles.
- Les frais d'inscription sont reversés en partie ou en totalité aux personnes malades pour instants bien-être en instituts conventionnels

Article 6 – Assurance et responsabilité

- L'organisateur est couvert par une assurance responsabilité civile.
- Les participants doivent être couverts par leur propre assurance individuelle accident.

Article 7 – Annulation

En cas de force majeure (météo dangereuse, interdiction administrative), l'événement pourra être annulé sans remboursement, les inscriptions étant considérées comme un don.